



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1459

11 septembre 2020

- **Situation de terreur, mercredi, à Port-au-Prince, au moins 2 personnes blessées par balles, plusieurs maisons incendiées au Bel Air**
- **Sécurité publique : Signature d'un gros contrat du Département d'État américain avec une compagnie de sécurité ayant des connexions politiques en Haïti**
- **La Cour supérieure des comptes qualifie de menaces ouvertes à son encontre les déclarations du 6 septembre 2020 de Jovenel Moïse**
- **Culture : Un protocole d'accord pour encourager la publication, en Créole et en Français, des documents civils et des actes officiels**

>> Au moins 2 personnes blessées par balles, plusieurs maisons incendiées au quartier du Bel Air, lors d'une nouvelle situation de terreur, mercredi

C'est un bilan partiel d'une nouvelle attaque de gangs armés, mercredi 9 septembre, dans le quartier de Bel Air, qui surplombe le Champ-de-Mars, principale place publique de Port-au-Prince, vers le Palais national. Depuis fin août, plusieurs familles terrorisées fuient la zone cible de la fédération de gangs armés, dénommée G-9. La Police Nationale d'Haïti reste passive face aux démonstrations persistantes de ces gangs. Ce mercredi, une situation de tensions et de panique a régné en plusieurs endroits, dans la zone métropolitaine où des tirs nourris d'armes automatiques ont été entendus. Ces tensions ont provoqué des perturbations, au niveau de la circulation automobile et des activités scolaires et commerciales, au Bel Air, notamment et vers le Bas de la route de Delmas (Delmas 18, Delmas 6 et Delmas 2). Plusieurs personnes, qui vauaient à leurs occupations ont été prises de panique. Certaines ont dû rebrousser chemin, alors que d'autres ont pris des motos-taxis, à la place de transports publics, pour pouvoir se rendre sur leurs lieux de travail. Cette même situation a été

constatée au niveau du centre-ville de Port-au-Prince, où le trafic automobile est devenu difficile à l'avenue Poupelard et à l'avenue Martin Luther King (Nazon), et à Delmas. Il y a eu également des tirs d'armes à Cité Soleil (au nord de la capitale), à Carrefour Drouillard et dans la zone « Trois mains », vers l'aéroport international. Plusieurs chauffeurs de transports en commun, assurant le trajet Carrefour Aéroport / Bon Repos et Carrefour Aéroport / Shada, ont été contraints à cesser leurs activités ou à s'arrêter à mi-chemin de leurs trajets habituels. Beaucoup de personnes éprouvaient d'énormes difficultés à trouver des véhicules de transports en commun pour se rendre à Carrefour Aéroport ou au centre-ville de Port-au-Prince. Depuis fin août et début septembre, divers actes de violences de gangs armés sont perpétrés dans plusieurs quartiers populaires, notamment dans la zone du Bel Air. Le climat ambiant général n'est pas à l'apaisement, avec la multiplication des ces actes, y compris des crimes spectaculaires, ainsi qu'une série d'atteintes à la sécurité des personnes.

>> **Sécurité publique : Signature d'un gros contrat du Département d'État américain avec une compagnie de sécurité ayant des connexions politiques en Haïti**

Jake Johnston et Kira Paulemon, du Centre de recherche économique et politique (Center for economic and policy research, CEPR) ont révélé le 9 septembre, sur leur site, que le département d'État américain a signé un gros contrat avec une compagnie de sécurité, qui a des connexions politiques en Haïti. Dans le cadre de son support à la Police Nationale d'Haïti, le Bureau international chargé de la lutte contre les stupéfiants et de l'application des lois a donné, en novembre 2019, un contrat de 73 000 00 dollars à la PNH, pour l'achat de kits anti-manifestation pour le Corps d'intervention et de maintien d'ordre (CIMO), chargé de contrôler les foules. Ce contrat a été exécuté par la compagnie X-International, qui appartient à Carl Frédéric Martin, alias « Kappa », un haïtiano-américain et ancien membre de l'US Navy [1]. « L'implication de Carl Frédéric Martin dans la question de la sécurité en Haïti, particulièrement son contrat avec le département d'État, à travers son entreprise privée, est inquiétante », alerte le Centre de recherche économique et politique. De concert avec un membre de la famille de Dimitri Hérard, commandant de l'unité spécialisée de la Police Nationale d'Haïti (Unité de sécurité générale du Palais national/USGPN), Carl Frédéric Martin a créé « Haiti Ordonnance Factory S.A. » (HOFSA), une compagnie « chargée de fabriquer des armes et des munitions en Haïti ». La licence de cette compagnie a été retirée, après que l'information a été rendue publique. Au cours d'une conférence de presse, le 28 mai 2020, dans le journal officiel de la République d'Haïti, « Le Moniteur », le 7 janvier 2020. Nombreux sont celles et ceux, qui considèrent que Martin aurait distribué des armes aux mercenaires qui ont été arrêtés en Haïti en 2019. 7 présumés mercenaires étrangers, interceptés, avec des « armes de guerre illégales », par la Police nationale d'Haïti, le dimanche 17 février 2019, dans les parages de la Banque de la république d'Haïti (Brh, la Banque centrale), à Port-au-Prince, avaient laissé le pays, sans menottes, par avion, en fin d'après-midi du mercredi 20 janvier 2019. Dans les rues de Port-au-Prince, certains ont vu Martin accompagné de policiers nationaux, pendant des manifestations anti-gouvernementales. Environ une douzaine de manifestants ont été tués à ce moment, selon les organisations de droits humains. Cependant, « au cours de ces dernières semaines, les témoins ont rapporté avoir remarqué des armes automatiques lourdes (...) il y a des possibilités que les armes de Martin parviennent dans les mains des gangs et des groupes violents », relève le Centre de recherche économique et politique. « Le support de l'administration Trump semble souder le réseau de corruption, qui entretient la situation d'insécurité. Cela peut avoir une conséquence mortelle pour beaucoup de gens ». Depuis la montée de Donald Trump au pouvoir, les États-Unis ont multiplié par 4 leur support à la PNH. Ce soutien est passé de 2,8 millions de dollars en 2016 à 12,4 millions en 2019, alors que l'institution n'est pas bien financée. De nombreuses employées et employés ne reçoivent pas de salaires réguliers.

>> **La Cour supérieure des comptes qualifie de menaces ouvertes à son encontre les déclarations de Jovenel Moïse**

Au cours d'une séance dénommée *Dyalòg Kominotè* au Palais national, le dimanche 6 septembre, Jovenel Moïse a présenté la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA) comme une institution de blocage, qui empêcherait la réalisation de certains projets dans le pays. Évoquant « de l'ignorance chez les membres de la Cscca », qui « ne savent pas composer avec l'État », le Ministre des travaux publics, transports et communications, Nader Joiséus, a même souhaité la publication d'un décret présidentiel pour modifier celui du 23 novembre 2005, régissant la Cour des Comptes. « En quoi la Cour est-elle responsable de l'invalidité de ce projet de contrat ? Où sont les actes de blocage ? Qui bloque qui ou qui bloque quoi ? La Cour ne saurait se constituer en une entité de blocage des projets de développement au profit de la population haïtienne ». La Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif dénonce « l'inexactitude, l'équivocité ou la confusion » dans les déclarations du pouvoir exécutif, tout en estimant que ces autorités s'enlisent inconsidérément dans des démarches et des déclarations équivoques, qui frisent l'intimidation. [Ces déclarations vont à l'encontre des opérations de contrôle rigoureux, transparent et objectif de la Cour dans le cadre de ses attributions constitutionnelles et légales.](#)

>> **Culture : Un protocole d'accord pour encourager la publication, en Créole et en Français, des documents civils et des actes officiels**

Signé, le mardi 8 septembre 2020, cet accord d'une durée de 2 ans a pour ambition de réunir la Secrétairerie d'État à l'alphabétisation (Sea) et l'*Akademi kreyòl ayisyen* (Aka), à travers une commission spéciale et permanente, devant permettre aux deux institutions de collaborer dans les opportunités, liées à l'avancement de l'alphabétisation et du Créole. L'*Akademi kreyòl ayisyen* [invite toutes les institutions publiques à embrasser la langue Créole, « le chemin qui permettra à près de 4 millions de personnes, analphabètes en Haïti, de comprendre leur identité, leur valeur et leur culture ».](#)